



An - nasr

Vendredi N°268 du 02 janvier 2009

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

La zakât : compréhension définition et traduction

Avec la zakât, troisième pilier de l'Islam, nous avons d'abord un problème de compréhension et subséquemment de définition. Le plus souvent on présente la zakât comme une « aumône » qui aurait cette particularité d'être une prescription (entendue au sens d'une obligation) dans la pratique de la musulmane et du musulman. Pour rapprocher ces

deux dimensions quelque peu contradictoires (l'aumône est ordinairement un don libre), on a traduit le concept par des formules essayant de comprendre les deux idées : « aumône légale », « aumône prescrite », etc. (parfois les traducteurs préfèrent même ne pas traduire le mot).

Ces définitions ne sont pas satisfaisantes car elles ne permettent pas de comprendre les différents aspects de la zakât : parce qu'elle est obligatoire pour la conscience de tout musulman pratiquant. La zakât est une taxe (ou un impôt) à prélever (selon un décompte précis) sur ses biens. La nature de cette taxe est d'être « sociale » car elle est

premièrement destinée aux pauvres et aux nécessiteux de la société (ou aux œuvres de nature caritative et/ou publique). Enfin, elle a une dimension spirituelle majeure puisqu'elle purifie les biens des êtres humains comme ceux-ci purifient leur cœur quand ils prient et leurs corps quand ils jeûnent. La zakât englobe ces trois dimensions

que nous pouvons rendre par la formule : taxe sociale purificatrice. Cette traduction n'est pas anodine en ce qu'elle tente de circonscrire une des dimensions fondamentale de l'enseignement islamique : la nature profondément spirituelle de la conscience sociale des individus.

C'est un premier enseignement essentiel et nos définitions ou nos traductions approximatives nous font parfois prendre le sens de ce pilier majeur de l'Islam. Ce n'est pourtant pas tout, deux autres enseignements fondamentaux sont à méditer quant à l'application concrète du prélèvement et de la dépense de la zakât aujourd'hui dans

les pays majoritairement musulmans ou en occident.

La priorité de la proximité

Lorsque le prophète de l'islam (PBSL) envoya un émissaire dans une tribu qui avait accepté l'islam, et lui demanda de les informer des obligations de la pratique en expliquant les cinq piliers de l'islam. En parlant de la zakât, il lui dit de leur enseigner que celle-ci devait être prélevé sur l'argent des riches et distribuer à « leurs pauvres » (Alâ fuqarâ'ihim). Les ulâma' à travers les écoles et les âges ont, de ce fait, toujours insisté sur la nécessité de dépenser la zakât localement d'abord, pour les pauvres et les nécessiteux du lieu, de la localité ou de la société dans laquelle elle a été prélevée. Ce n'est que lorsque les besoins sont satisfaits que la dépense de la zakât puisse se faire à l'étranger ou alors dans une situation d'exception lors d'une catastrophe naturelle, d'une guerre, etc.

Non seulement la zakât façonne la conscience sociale du musulman mais elle l'oriente également vers son environnement immédiat afin qu'il construise cette même conscience en faisant face aux difficultés et aux dysfonctionnements de sa société, de ses pauvres, de ses laissés-pour-compte.

La zakât à la différence de l'aumône libre (sadaqa) est destinée d'abord aux musulmans et la fidélité à l'enseignement nous impose d'observer ce qui

se passe autour de nous, dans notre communauté spirituelle la plus proche. Cette priorité de la proximité est fondamentale : elle impose de connaître sa société de se soucier de l'état des musulmans dans son quartier dans sa ville, dans son pays.

Or nous sommes bien loin de cela aujourd'hui. Dans la majorité des sociétés occidentales, aux États-unis, en Grande-Bretagne comme en France, on rencontre des femmes et des hommes qui donnent la zakât à des œuvres caritatives dans le Tiers-monde ou dans leur pays d'origine. Ils se soucient peu de l'état de celles et de ceux qui vivent à côté d'eux et sont persuadés d'être dans le juste puisque ceux de là bas sont plus pauvres que ceux d'ici. L'erreur consiste dans le fait d'oublier que les pauvres d'ici ont des droits (haqun ma'lûm) sur les riches d'ici. Rien n'empêche ces derniers d'envoyer des dons libres (sadaqa) au pauvres du monde entier ou dans leur pays d'origine mais ils ont une obligation établie envers les nécessiteux de leur pays et à laquelle ils ne peuvent pas échapper : encore une fois, c'est, devant Dieu le droit de leurs pauvres. On ne peut qu'être triste et parfois révolté, d'observer combien les musulmans se soucient peu des réalités locales : obsédés par les affaires internationales et la situation des « musulmans de là bas », ils ne voient que la réalité du déficit d'éducation, du chômage de la marginalisation

sociale, de la drogue, de la violence, des prisons dans leurs propres sociétés. La conscience, en soi positive, du malheur de « leurs frères » ailleurs a eu cette conséquence d'être très négative de les rendre passif négligeant et inconscient de la situation de « leurs frères » d'ici. Il s'agit là d'une drame d'un faute et au fond, d'une trahison de l'enseignement fondamental de la zakât. Les associations islamiques ont une grande part de responsabilité dans cette dérive tant elles peinent à proposer un programme et des priorités de distributions de la zakât au niveau locales dans les villes et les régions. Une bonne compréhension de cette dimension de la zakât devrait façonner la conscience spirituelle et citoyenne de l'individu comprenant qu'elle/il doit s'engager dans son environnement, le comprendre et trouver les moyens les plus cohérents de distribuer cette taxe sociale purificatrice dans sa société, en Grande Bretagne, en France, au Canada, aux Etats-Unis et partout ailleurs.

Vers l'autonomie

Le troisième enseignement de la zakât est non moins important. Le principe n'est pas de maintenir le bénéficiaire de cette taxe dans nue dépendance qui en ferait un assisté de la communauté spirituelle en particulier et de la société en général. Il s'agit bien d'accompagner les pauvres dans un processus d'autonomisation : dès le 7ème siècle des savants comme Sufyân ath-Thawri

parlent du fait qu'il s'agit de permettre aux bénéficiaires de la zakât de pouvoir parvenir à une situation financière où ils pourront à leur tour payer la zakât (c'est-à-dire d'atteindre le nissab- le minimum requis —en matière de gain).

Distribuer la zakât doit se faire avec le souci de permettre à des femmes et à des hommes d'atteindre une autonomie financière et il ne peut s'agir de les maintenir dans un éternel état d'assistance.

Or c'est malheureusement ce que l'on voit partout dans les communautés musulmanes. On distribue, on donne mais aucune vision sur les processus d'autonomisation financière des bénéficiaires. La distribution est ponctuelle, chaotique et ne répond à aucune philosophie de l'action sociale. Ici encore le manque de connaissance, de créativité (quant à la nouvelle façon d'utiliser la zakât), voire la paresse, l'emportent sur l'étude du terrain : l'enseignement de la zakât est trahi.

Une distribution cohérente, raisonnée et juste de la zakât imposerait de connaître la situation spécifique des individus, la législation du pays en matière sociale, les systèmes d'allocations du pays et ce que les pauvres, les femmes abandonnés et seules, les chômeurs sont en droit d'obtenir par exemple. La distribution de la zakât doit faire part d'une stratégie globale prenant en compte tous les moyens qu'une société offre pour passer de l'assistance à l'autonomie. Il est nécessaire de réunir

les ulamâ'a et les spécialistes (les législa-tions et les institutions nationales), les travailleurs sociaux et les femmes et les hommes de terrain pour avoir une vision plus globale et plus claire des stratégies à adopter en fonction des différents contextes sociaux. C'est en effet en tenant compte de tout ce que la société offre en matière de politique, de taxe et de soutien sociaux que la distribution de la zakât prend tout son sens : ainsi la zakât peut se présenter comme un soutien vers un projet d'autonomisation financière. Pour certains individus, elle peut se présenter comme un appoint ponctuel dans une situation transi-toire ; ou comme partie, ou tout, d'un capital destiné à lancer un projet écono-mique local ; ou encore comme un don conditionné à la réalisation d'une activité déterminée ; etc. Les options sont multiples mais exigent une bonne connaissance de l'Islam (concernant l'utilisation possible de la zakât) des législations et des réalités sociales locales et nationales. Toutes ces options requièrent, de ce fait, une spéciali-sation et de la créativité. On ne voit rien de tout cela aujourd'hui et la zakât, dans l'esprit, de la majorité des musulmans, est devenu une simple aumône pour assister et non un outil exigeant au service d'une philosophie de l'action sociale. Non seule-ment la distorsion est grave mais il apparaît souvent que les usages actuels sont contre-productifs.

Une réflexion sur le troisième pilier de l'islam nous montre combien nous sommes souvent très loin des simples exigences d'une pratique profonde et intelligente.

Nous respectons les formes... de moins en moins le fond. Reste qu'un jour, dans une vie au-delà de cette vie, nos voisins, nos pauvres, nos marginalisés, nos chômeurs, nos femmes, abandonnées et seules, nos drogués, nos délinquants poseront l'unique question qui compte : au non de quelle foi avons-nous été si plein d'émotions passives pour les opprimés de la planète et si vide d'intelligence et d'attention respectueuse et active pour eux, qui vivaient à nos côtés, et que nous ne voyions pas ? C'est en effet la seule question qui compte quand on se souvient que le prophète de l'islam (PSBL) ne cessait de demander au très rapproché de lui offrir « la richesse du cœur » et « l'amour des pauvres ». Il faut commencer par là : réapprendre à aimer, réapprendre à aimer les démunis. Alors chacun réalisera que cet amour et le juste traitement que les pauvres méritent sont très exigeants et pas si facile... lorsque que ceux-ci vivent au seuil de nos portes. Cet amour et ce respect ne sont-ils pas le jihad permanent du cœur, de l'esprit et de l'âme du musulman contempo-rain?

Source: www.tariqramadan.com

**LJSEZ ET
FAJTES LJRE
AN-NASR
VENDREDJ**